

Déclaration de M. François Hollande, Président de la République, sur le projet d'aménagement de l'île de la Cité, à Paris le 14 février 2017.

Madame la ministre,

Madame la maire de Paris,

Monsieur le ministre, Bruno LE ROUX qui est présent chez lui ou presque,

Mesdames, Messieurs les Elus,

Monsieur le président du Centre des monuments nationaux,

Monsieur Dominique PERRAULT qui est l'architecte, visionnaire, concepteur et qui ne fera rien sur cette île puisqu'il a conçu ce projet pour que d'autres fassent : c'est son sens de la solidarité et de la conception qu'il a aussi de ce qu'est l'acte d'architecture,

Mesdames, Messieurs,

C'est vrai, l'île de la Cité occupe une place importante dans notre histoire, dans notre patrimoine et dans notre culture. C'est sur cette île que les rois de France ont installé leur première résidence. Quand ils ont cessé de l'occuper, au XIV^{ème} siècle, cette île est devenue le siège des plus hautes juridictions françaises et, encore aujourd'hui, elle abrite, pour quelques semaines, le Tribunal de grande instance je veux saluer ici ses représentants et la Cour de cassation et les autorités.

C'est sur l'île que les évêques de Paris je salue les autorités religieuses ont bâti la Cathédrale Notre-Dame. C'est, aujourd'hui, le monument parisien le plus visité et plus de 10 millions de personnes connaissent l'émotion d'entrer à Notre-Dame. C'est également sur cette île que les locaux de la préfecture de police de Paris, Monsieur le Préfet, c'est-à-dire le centre de commandement et de conception de la sécurité de Paris et de la petite couronne, sont installés, depuis 1871. Après la Commune de Paris, il avait été jugé plus prudent d'installer les centres de commandement au plus près. La proximité, aussi, du Palais de justice faisait qu'il pouvait être également plus pratique d'emmener ceux qui ont été arrêtés vers des lieux de comparution directe. Autre emplacement stratégique des forces de l'ordre, le Quai des Orfèvres, siège de la police judiciaire parisienne. C'est également de l'île de la Cité que part le kilométrage de toutes les routes de France. L'île de la Cité est donc un instrument de mesure, c'est à partir de l'île de la Cité qu'on sait combien de kilomètres nous séparent de la capitale.

L'île est indissociable de l'image de Paris aux yeux de millions de femmes et d'hommes qui à travers le monde aiment la capitale et aiment la France. L'UNESCO a reconnu cette valeur universelle exceptionnelle et c'est ainsi que l'île de la Cité est inscrite au patrimoine mondial de l'humanité. Cette reconnaissance est pour la France une marque de fierté mais aussi une responsabilité, celle de conserver ce paysage urbain unique. Le baron HAUSSMANN a beaucoup contribué à le mettre en valeur, le rendre accessible dans tous les sens du terme.

Avec la maire de Paris, Anne HIDALGO, nous avons pensé qu'il était utile de confier à Dominique PERRAULT et à Philippe BELAVAL une réflexion sur ce que pourrait être l'île de la Cité en 2040. Nous ne prenons pas beaucoup de risques, elle et moi, car sauf, peut-être, pour Anne HIDALGO il y a peu de chances pour qu'en 2040, nous soyons en responsabilités. Nous avons travaillé pour nos successeurs, pour faire en sorte que, dans la durée, des décisions puissent être prises par rapport à cet enjeu-là. Qu'est-ce que peut-être ou pourra être l'île de la Cité dans 23 ans ? Un certain nombre de jalons peuvent, d'ores et déjà, être posés.

Cité dans 25 ans : un certain nombre de jalons peuvent, d'ores et déjà, être posés.

Ce quartier de Paris le maire du 4ème arrondissement sait ce qu'il représente est indissociable du fonctionnement de l'Etat puisqu'il abrite les institutions qui lui permettent de fonctionner : la police, la justice et même l'hôpital puisque l'Assistance Publique de Paris est présente à travers l'Hôtel-Dieu.

Deux événements vont se produire : le départ du Tribunal de grande instance de Paris vers le nouveau bâtiment des Batignolles qui va libérer des espaces très importants à l'Hôtel-Dieu qui va être remodelé par l'AP-HP. Des surfaces vont donc être rendues disponibles. Dans l'administration il n'y a pas de surfaces disponibles, il y a des surfaces à occuper le plus vite possible. Nous avons néanmoins souhaité, par rapport à cette décision majeure de transférer le Tribunal de grande instance de Paris vers le quartier des Batignolles, qu'il soit possible de réfléchir à ce que pourrait être cette occupation. De la même manière l'Assistance Publique a voulu qu'il puisse y avoir, à travers l'Hôtel-Dieu, une réflexion stratégique sur ce que pourrait être sa présence.

Si l'on songe qu'il y a aussi du côté du ministère de l'Intérieur une volonté de faire en sorte que les locaux administratifs soient placés au meilleur endroit et n'occupent pas nécessairement les mêmes espaces qu'aujourd'hui, il était très important que nous puissions allier cette réflexion sur le futur de l'île de la Cité avec celle sur le fonctionnement de l'Etat. La Ville de Paris a, forcément, toute sa place dans cette réflexion puisque nous sommes ici chez elle et il faut bâtir, non pas une nouvelle île de la Cité, car c'est notre histoire mais il faut concevoir le futur de cette île. Je remercie Anne HIDALGO d'avoir cru dès le départ à l'ambition que nous portions.

Il est vrai aussi que l'île de la Cité peut être un atout, un de plus, faut-il en ajouter, à la candidature de Paris pour les Jeux olympiques de 2024. Quel symbole de montrer à des millions de visiteurs, de téléspectateurs qui suivront les Jeux olympiques que notre pays est capable d'imaginer un espace emblématique qui retrace son histoire, et de porter un projet de développement urbain, de montrer qu'il peut être à multiples usages. Ce rapport qui a été commandé en décembre 2015 et livré en décembre 2016 on retrouve cette volonté d'exactitude dans la remise des rapports au jour dit et j'imagine qu'il en est de même pour les travaux.

Il y a eu ce rapport et, aujourd'hui, il nous est présenté à travers cette exposition. Il voulait surtout insister sur ce qu'était la situation de l'île de la Cité aujourd'hui et sur ce qu'elle pourrait être, avec un parti pris architectural qui est d'ouvrir l'île de la Cité, de favoriser les circulations et d'imaginer de nouveaux usages, avec le respect de l'histoire et, en même temps, l'imagination qui doit être celle de notre futur.

Il fallait aussi définir une stratégie pour les institutions publiques sur l'île et faire que cette présence des institutions puisse être un enrichissement mais, également, concevoir des solutions nouvelles pour l'utilisation de l'espace : des solutions d'hébergement, des activités tertiaires et, même, des lieux de loisirs et de création.

L'île a été photographiée dans toutes ses dimensions et présentée avec des coupes qui montrent qu'elle pourrait être un vaisseau qui aurait été posé là, avec des étages qui méritent d'être revisités. Dominique PERRAULT croit beaucoup aux sous-sols qui, du reste, n'en sont pas et ce sont, en fait, des surfaces de rez-de-chaussée que l'on avait ensevelies, afin de permettre plusieurs accès et plusieurs usages et plusieurs espaces.

Une proposition du rapport qui est ici présentée consiste à créer, sur la rive sud de l'île, une promenade permettant de relier Notre-Dame de Paris en longeant la Seine à la Sainte-Chapelle la Sainte-Chapelle qui ne connaît qu'1 million de visiteurs alors que Notre-Dame, je l'ai rappelé, plus de 10 millions. Ce qui prouve qu'il y a 9 millions de personnes qui vont à Notre-Dame sans véritablement visiter l'île de la Cité et d'autres se rendent de gré ou de force sur l'île de la Cité, sans penser à aller à Notre-Dame ce qui leur serait, peut-être utile, pour les démarches qu'ils ont à faire sur l'île de la Cité.

L'idée est de créer ce lien, de favoriser cette promenade et d'ouvrir l'île de la Cité à un très nombreux public. Cette exposition correspond à cet état d'esprit : faire connaître à un large public ce qu'est l'île de la Cité qui, aujourd'hui, est enfermée sur elle-même et de susciter également, par rapport à cette idée architecturale, de nombreuses réactions et de nombreuses

propositions. C'est une conviction que nous partageons avec Anne HIDALGO : nous devons associer la population, ceux qui vivent ici, ceux qui y travaillent, ceux qui aiment l'île de la Cité à ce que peut être ce grand projet.

C'est, en effet, un grand projet. Pas encore un grand chantier mais cela le deviendra. L'exposition illustre ce que pourrait être l'île de la Cité en 2040 avec des dessins, des cartes que vous avez découverts et qui révèlent des lieux méconnus. Ce qui est le plus surprenant, c'est que nous croyons absolument tout connaître de l'île de la Cité et, en fait, elle est pleine de mystères. L'exposition et je veux en féliciter ses concepteurs utilise tous les outils de l'installation d'art contemporain simplicité, luminosité et transforme cette salle avec des outils particulièrement modernes.

De même, nous pouvons, avec l'aide d'une carte je n'ai pas encore compris tout à fait l'usage que l'on pouvait en faire, avoir des parcours, des étapes, aller au sommet de Notre-Dame, voir ce que sera l'île de la Cité du sommet de Notre-Dame en 2040. C'est concevoir l'île de la Cité à sa main.

L'exposition ne s'arrête pas là puisqu'elle se prolonge au-delà de la Conciergerie, sur l'île elle-même. Mais nous avons voulu que cette réflexion ne se limite pas à une exposition et à un projet ou à une réflexion et que nous devions aujourd'hui même concevoir à travers une démarche collective ce que pouvait être le projet de la reconfiguration de l'île de la Cité. C'est pourquoi, en accord avec la maire de Paris, j'ai décidé la création d'une conférence de l'île de la Cité qui réunira les principaux partenaires ils sont tous ici rassemblés qui sont intéressés à l'avenir de l'île de la Cité.

Jean-Pierre WEISS présidera cette conférence. Je le remercie d'avoir accepté cette proposition. Du chantier du Grand Louvre alors qu'il était directeur du patrimoine au ministère de la Culture, à la supervision de l'installation du tribunal de grande instance aux Batignolles, Jean-Pierre WEISS a acquis l'expérience de nos grands aménageurs publics. Il sera accompagné dans cette mission par deux vice-présidents qui sont Dominique PERRAULT et Philippe BÉLAVAL. Cette préfiguration permettra d'inscrire la reconfiguration de l'île de la Cité dans la durée. Il y aura, par la suite, une instance de gouvernance qui, à un moment, sera établie. Elle est indispensable pour que l'État et la ville de Paris puissent agir ensemble.

C'est donc une grande ambition que nous avons décidé de porter aujourd'hui, une ambition pour Paris, une ambition pour la France et une ambition aussi, si je puis dire, pour le monde. Non pas que nous pensons qu'ici, est l'origine du monde, mais parce que nous pensons qu'ici, c'est le cur de ce que représente la France, c'est d'ici que tout est parti et que tout doit revenir.

C'est aussi un sujet qui est forcément lié à une actualité qui a été douloureuse parce que Paris a été frappée. Il était très important de montrer que Paris était capable à la fois d'être toujours ce qu'elle a été dans son histoire et d'être capable de se réinventer, de se donner des projets qui la dépassent dans les horizons que nous connaissons quant aux responsabilités publiques mais qui peuvent mobiliser beaucoup de responsables, d'acteurs publics qui sont ici, et également la population de Paris, les Français eux-mêmes et tous les visiteurs du monde entier.

C'est la raison pour laquelle nous sommes là devant une belle idée. Souvent, les idées naissent dans les laboratoires des architectes ou des ingénieurs ou des penseurs. Une idée n'est, quelquefois, partagée que par un seul individu Dominique PERRAULT fait partie de ces individus qui imaginent le monde puis cette idée est partagée, portée par des élus, par des responsables et, ensuite, à la connaissance du grand public.

Voilà comment une idée, à un moment conçue, devient la grande idée de la République française.

Merci à vous.